

Du 18 octobre 2023

La séance du Conseil s'est tenue à la salle des fêtes Robert DUBAR à ANOR, le 18 octobre 2023 à 18h00.

Etaient présents : **Pour ANOR** : M. Jean-Luc PERAT, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Benjamin WALLERAND, Mme Sandra PAGNIEZ, M. Bernard BAILLEUL ; **Pour BAIVES** : M. Claude GARY ; **Pour EPPE SAUVAGE** : Mme Vivianne DESMARCHELIER ; **Pour FERON** : M. Jean-François BAUDRY ; **Pour FOURMIES** : M. Mickaël HIRAUX, M. Benoît WASCAT, Mme Amandine TROCLET, M. Maxence SIMPERE, Mme Nathalie PATIN, M. Louis YDE, M. Jean-Luc BURY, M. Jean-Paul PRONAU, Mme Agnès DUPARCQ, M. Philippe VIEVILLE, Mme Réjane CLEMENT, Mme Véronique BOUBIA ; **Pour GLAGEON** : M. Frédéric BETTIGNIES, Mme Aurélie PEROT, M. Ludovic ZACHARIE ; **Pour MOUSTIER EN FAGNE** : M. Jean-Michel HANCART ; **Pour OHAIN** : M. Sylvain OXOBY, Mme Lydie BUREL ; **Pour TRELON** : Mme. Liliane COLLIER, M. Michel BOMBART, Mme Emilie BARBET ; **Pour WALLERS EN FAGNE** : M. Bernard NAVARRE ; **Pour WIGNEHIES** : M. Jean-Guy BERTIN, Mme Valérie SELLIER, M. Pascal COBUT, Mme Sylvie FOUAN ; **Pour WILLIES** : M. Patrick LANDA.

Etaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir : **Pour FOURMIES** : Mme Valérie DUFOSSET a donné pouvoir à M. Maxence SIMPERE, Mme Corinne LEFORT a donné pouvoir à M. Mickaël HIRAUX, Mme Clothilde FRISON a donné pouvoir à M. Jean-Paul PRONEAU, M. Jean-Pierre WILHELM a donné pouvoir à Mme Amandine TROCLET ; **Pour TRELON** : M. Thierry REGHEM a donné pouvoir à Mme Emilie BARBET.

Etaient absents ou excusés : **Pour FOURMIES** : Mme Myriam COUPAIN, M. Jérôme ALCESILAS, M. Cédric GLASSET ; **Pour TRELON** : M. Eric BONGIBAUT ; **Pour WIGNEHIES** : M. Clément CHIKH.

Secrétaire de séance : M. Maxence SIMPERE

1/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Procès-verbal réunion Conseil du 5 juillet 2023 et 27 septembre 2023
- Compte-rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoir
- Détermination des lieux de réunion de l'assemblée délibérante.
- Rapport d'activités 2022

2/ SERVICES FINANCIERS :

- Subvention BGE
- Subvention Association Synergie
- Subvention RESA
- Règlement des fonds de concours attribués aux communes membres
- Demande fonds concours commune Ohain pour projet bar brasserie

3/ URBANISME :

- Arrêt de projet PLUi et bilan de concertation
- Signature avenant n°1 convention pluriannuelle de renouvellement urbain

4 / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Ouvertures dominicales 2024 des commerces de Fourmies

Monsieur Maxence SIMPERE est désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ADMINISTRATION GENERALE

Procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023

Le Procès-Verbal de la séance du 5 juillet 2023 est adopté à l'unanimité et n'appelle pas d'observations

Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023

Monsieur Jean-François BAUDRY fait remarquer la mention de Monsieur Jean ROGER parmi les absents dans le Procès-Verbal de la séance du conseil communautaire du 27 septembre 2023 alors que cela n'a pas lieu d'être. La modification est faite sur le PV du 27 septembre 2023.

Délégations de Pouvoirs au Président

Le Président donne lecture des décisions prises au titre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du conseil. Cette question n'appelle aucune observation de la part de l'assemblée délibérante.

Détermination des lieux de réunion de l'assemblée délibérante

Par délibération n°234b du 28 septembre 2022 le conseil communautaire avait déterminé un certain nombre de lieux adaptés permettant la tenue des séances du conseil communautaire.

Le conseil communautaire se voit proposer l'ajout à cette liste de la salle des fêtes Robert DUBAR située rue Léo Lagrange à ANOR.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Rapport d'activité 2022

Les dispositions conjointes de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'article R125-3 du code de l'environnement prescrivent l'établissement d'un rapport annuel de l'activité de l'EPCI et d'un document d'information concernant la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Monsieur le Président présente la synthèse du rapport d'activité.

Le rapport d'activités 2022 est adopté à l'unanimité.

SERVICES FINANCIERS

Subvention BGE

La Communauté de Communes du Sud Avesnois a repris historiquement l'accompagnement de certaines entreprises pour faire suite aux actions menées par la ruche d'entreprises. La BGE est un partenaire important dans ce domaine et ce sont 80 porteurs de projets qui ont été accompagnés en 2023 et 6 entreprises qui ont pu bénéficier de coaching.

La BGE sollicite pour son exercice 2023 une subvention de 11 490 € pour la mise en place de permanences et 9 360 € pour des séances de coaching soit 20 850 € au total.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité la délibération concernant l'attribution de cette subvention selon les montants demandés.

Subvention association Synergie

L'association Synergie est un partenaire qui intervient dans le cadre d'actions menées pour la promotion de la mobilité pour les publics éprouvant des difficultés en ce domaine.

Pour 2023, Synergie sollicite la CCSA à hauteur de 18 875 €, soit sur la même base que l'exercice précédent.

La délibération concernant l'attribution de cette subvention est adoptée à l'unanimité pour le montant repris dans la demande.

Subvention RESA

Réussir en Sambre Avesnois est un groupement d'intérêt public. Cette structure est une porte d'entrée dans le cadre d'un ensemble des services du territoire en matière d'insertion, d'emploi, de formation et d'ingénierie sociale pour accompagner entreprises et particuliers.

Pour 2023, RESA sollicite la CCSA à hauteur de 74 000 €, soit sur la même base que l'exercice précédent.

Madame Joëlle BOUTTEFEUX demande si un acompte avait déjà été versé. Cela a bien été le cas.

L'assemblée délibérante adopte le principe de cette subvention pour 2023 à l'unanimité.

Règlement des fonds de concours attribués aux communes membres

Monsieur Le Président indique en préambule que le fonds de concours est un outil au bénéfice de la solidarité territoriale.

Il indique que si on prend l'exemple de la commune d'Ohain et de l'hypothèse de 50 000 € demandés par la commune, cela représente 41 € par habitant, pour Anor cela représenterait 15 € par habitant, et pour Fourmies un peu plus de 4 € par habitant.

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

Demande fonds de concours Commune d'Ohain pour le projet bar-brasserie

Monsieur le Maire d'OHAIN a saisi la communauté d'une demande d'octroi de fonds de concours, au titre de l'exercice budgétaire 2023, dans le cadre du fonds de concours dit "seconde part".

Le projet en question situé au "Hututu" contribue au développement du commerce local par l'aménagement des espaces, permettant une activité économique de bar brasserie et la pêche à la truite dans un étang attenant.

Les délégués communautaires de la commune d'OHAIN ne prennent pas part au vote.

L'accord est unanime concernant cette délibération.

URBANISME

Arrêt de projet PLUi et bilan de concertation

Monsieur Jean-François BAUDRY souligne au préalable que le document transmis aux conseillers communautaires fait plus de 2 000 pages, que c'est extrêmement dense et le temps pour se l'approprier est assez court.

Il ajoute que parmi ces 2 000 pages, 271 sont des pages de justifications du pourquoi des orientations du PLUi.

Il complète en disant que pour Féron, au titre du PLU, il y a 50 hectares de zones urbaines et que le projet PLUi fait apparaître 20 hectares en moins dans les mêmes zones urbaines. Cela a pour conséquence de limiter les constructions sur 0.70 hectares seulement.

Il ajoute ensuite que le document comporte de nombreuses coquilles et que concernant les 22 permis de construire déposés sur Féron, 1 seul concerne du logement neuf.

Pour toutes ces raisons, il indique qu'il va voter contre le projet présenté.

Monsieur Le Président précise que les documents présentés sont identiques à ceux présentés le 27 juin 2023 lors de la conférence intercommunale des Maires.

Il ajoute que le Préfet ne souhaitait plus de constructions en extension urbaine.

Monsieur Sylvain OXOBY intervient en disant que les positions de l'Etat et du Préfet étaient particulièrement fermes et que de ce fait la Communauté de Communes se trouve face à une alternative : Soit il y a blocage, soit il s'agit de s'efforcer de tirer un meilleur parti du document proposé. C'est le choix qui est proposé.

Il remercie ensuite l'ensemble des élus pour leur investissement et leur contribution, ainsi que l'agence d'urbanisme.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité moins une voix contre.

Signature avenant n°1 convention pluriannuelle de renouvellement urbain

Dans le cadre du Protocole de préfiguration, la Commune de Fourmies avait lancé des études (étude portant sur l'habitat, étude de programmation urbaine et sociale, étude concernant le développement économique et commercial) qui ont permis de rédiger l'Avenant 1 à la Convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur l'approbation de cet avenant 1 à la Convention pluriannuelle de renouvellement urbain

L'objet du présent avenant consiste en l'intégration des évolutions suivantes :

- L'intégration de la phase 2 du projet NPNRU concernant le secteur Michel DUBOIS / Cour Carrée ;
- L'intégration du projet « quartiers fertiles ».

Le conseil communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ouvertures dominicales 2024 des commerces de Fourmies

La communauté de communes a été saisie pour avis, par Monsieur le Maire de FOURMIES au sujet du nombre de demandes dans le cadre des dispositions de l'article L3132-26 du code du travail, portant

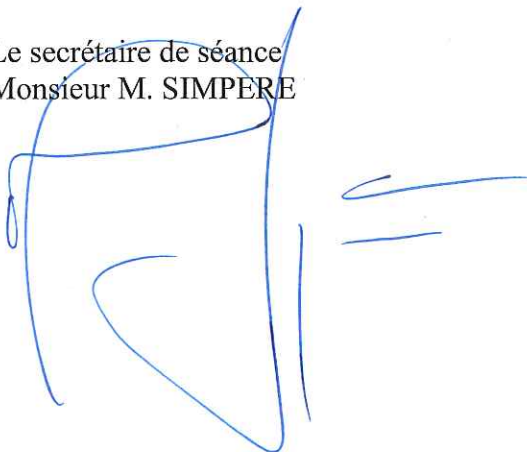
dérogation au repos dominical. Il est de douze pour l'année à venir et pour certains commerces de détail situés à Fourmies. Le conseil communautaire est amené à délibérer si ce nombre excède cinq.

Le conseil communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Le prochain conseil se tiendra le 15 novembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance
Monsieur M. SIMPERE



Le Président,
Monsieur M. HIRAUX



